



## POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE

La Coopérative Forestière de Girardville reconnaît l'importance de ses responsabilités envers la nature et considère que la protection de l'environnement constitue une priorité dans la gestion et l'exécution de ses activités, produits et services forestiers.

À cette fin, la Coopérative Forestière de Girardville prend les moyens nécessaires, via son Système de Gestion Environnementale, afin de respecter les lois et règlements ainsi que les autres exigences applicables en matière d'environnement et d'aménagement forestier durable, et s'engage à améliorer continuellement sa performance en gestion de l'environnement, dans un contexte de prévention de la pollution.

De plus, la Coopérative Forestière de Girardville vise le respect des exigences d'aménagement forestier durable du client lorsque applicables.

Dans cette optique, la Coopérative s'engage à :

Mettre en œuvre, tenir à jour et améliorer continuellement son système de gestion environnementale et mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires à son maintien et son développement;

Améliorer sa performance environnementale en optimisant l'utilisation des ressources naturelles et limiter les risques pouvant causer des dommages à l'environnement;

Former adéquatement et sensibiliser ses membres, employés, entrepreneurs et sous-traitants de manière à leur permettre d'intégrer cette politique à leurs activités et ce, tout en considérant les politiques de travail;

Évaluer la performance en fonction des objectifs ciblés par la politique et rédiger régulièrement des rapports dans l'ensemble des activités concernées;

Encourager la collaboration entre les divers intervenants dans le but d'atteindre les objectifs fixés, ainsi que les politiques environnementales et forestières de ses principaux clients et partenaires.



*Eric Corneau*

Eric Corneau, Président

Approuvé par le conseil d'administration du 6 mai 2008